



Niche chien rez de jardin

Par **Visiteur128606**, le **24/01/2018** à **16:13**

Bonjour,

Nous habitons dans un immeuble en rez de jardin et notre syndic interdit la mise en place de niche de chien etc.. dans les rez de jardin.

Visiblement cela a pour but d'interdire la détention d'animaux dans les rez de jardin, pensez-vous que cela soit autorisé ?

Merci

Par **santaklaus**, le **24/01/2018** à **18:39**

Bonjour,

D'abord, regarder ce qui dit le règlement de Copropriété de votre immeuble sur la détention d'animaux dans sur ce rez de jardin dont vous avez la jouissance (?)

Si rien n'est dit, demandez au syndic, quel est son fondement pour cette interdiction.(
Décision d'AG...)

SK

Par **oyster**, le **25/01/2018** à **06:08**

Bonjour,

J'ai un jardin de 20 m2 en ville ,et en copro :
jardin privatif avec interdiction de modifier l'aspect (véranda , niche , barbecue ...) sans accord de l'AG .

Par **santaklaus**, le **25/01/2018** à **06:51**

Bonjour,

Votre RCP précise : "jardin privatif avec interdiction de modifier l'aspect (véranda , niche , barbecue ...) ".

Le syndic fait respecter, et c'est son travail, les dispositions du Règlement de copropriété sans avoir à demander l'autorisation de l'AG. Donc pas de niche dans le jardin sauf à modifier votre Règlement de copropriété.

SK

Par **Tisuisse**, le **25/01/2018** à **08:19**

Bonjour,

Cela ne vous interdit pas d'avoir un chien mais vous interdit d'installer une niche pour le faire coucher dehors, c'est tout.

Par **Visiteur**, le **25/01/2018** à **10:30**

Bonjour,

effectivement, vous faites un amalgame ou une extrapolation comme vous voulez de cette partie du règlement. Pas de niche ne veut pas dire pas de chien ! De toute façon il est interdit d'interdire des animaux domestiques tels que chiens, chats,... A moins que ceux ci troublent la quiétude des autres occupants bien sur.